



communiqué

18

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 15 FÉVRIER 1983

SIGNATURE D'UN ACCORD CADRE DE
COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
ENTRE LE CANADA ET L'ALGÉRIE

L'honorable Charles Lapointe, ministre d'Etat (Relations extérieures), et son Excellence Abdelhak Brerhi, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la République Algérienne Démocratique et Populaire, ont signé, le lundi 14 février 1983 à Ottawa, un accord cadre de coopération scientifique et technique, qui permettra au Canada et à l'Algérie d'intensifier et d'élargir leurs relations bilatérales et de concrétiser leur statut de partenaires privilégiés.

Les échanges entre le Canada et l'Algérie ont connu un essor considérable au cours de la dernière décennie, faisant de la République algérienne le 12^{ème} partenaire commercial mondial du Canada et le premier en Afrique. Lors de la rencontre du très honorable Pierre Elliott Trudeau et du Président de la République algérienne, Son Excellence M. Chadli Bendjedid, à Alger, en mai 1981, il avait été conclu à la nécessité d'établir les bases d'une collaboration plus approfondie et plus large entre les deux pays.

L'accord paraphé par les ministres Lapointe et Brerhi permettra au Canada et à l'Algérie de consolider, de développer et de diversifier leur coopération scientifique et technique par des actions d'intérêt mutuel dans les domaines de la formation, des transferts de technologie et de procédures, de la recherche scientifique et technologique et de la spécialisation de la main-d'oeuvre.

L'accord privilégie une coopération directe entre les institutions gouvernementales de formation et de recherche des deux pays dans le cadre d'échanges, de recherches conjointes, et d'autres formes de coopération. La mise en oeuvre

des actions de coopération sera confiée à diverses instances, organismes, institutions et entreprises compétents.

L'accord cadre de coopération scientifique et technique ouvre la voie à la conclusion de protocoles sectoriels de coopération dans plusieurs secteurs d'activités. Ces protocoles permettront de déterminer les objectifs et les programmes d'actions ainsi que leurs aspects techniques, les modalités de prise en charge de ces actions, leur financement et toute autre modalité administrative nécessaire à leur implantation.

Grâce à la signature en novembre dernier par l'honorable Charles Lapointe et l'ambassadeur d'Algérie, Son Excellence M. Salah Mohamed Dembri, d'un Protocole d'entente portant sur le financement de missions exploratoires, les ministères canadiens concernés pourront définir des programmes de coopération dans leurs domaines respectifs, notamment dans les secteurs de l'agro-alimentaire, des télécommunications, de l'énergie, des pêches, de la construction, de l'hydraulique et de tout autre secteur d'intérêt mutuel pour les deux pays.

Son Excellence Abdelhak Brerhi et sa délégation sont en visite officielle au Canada du 14 au 18 février 1983.